

Nidifications au niveau de l'eau du Héron cendré *Ardea cinerea* dans le sud des Yvelines

Christian Letourneau

RÉSUMÉ

La nidification du Héron cendré *Ardea cinerea* au niveau de l'eau n'est pas courante. Cette note décrit différents cas observés dans la région de Rambouillet (Yvelines). Deux nidifications ont eu lieu en roselières à l'étang de Saint-Hubert et constituent les premiers cas pour l'Île-de-France. Les autres cas correspondent à des nidifications au milieu de petits étangs sur des arbres et des branches tombés dans l'eau ou directement dans la végétation aquatique du type jonçaie. Ces étangs présentent la particularité de se situer dans des parcs interdits au public et donc d'être exempts de tout dérangement humain.

ABSTRACT

Grey heron Ardea cinerea nesting at water level is not common. This note describes various cases observed in the region of Rambouillet (Yvelines). Two nestings took place in reedbeds at the Saint-Hubert pond and constitute the first cases for Île-de-France. The other cases correspond to nesting in the middle of small ponds on trees and branches fallen into the water or directly in the aquatic vegetation such as rushes. These ponds have the particularity of being located in parks prohibited to the public and therefore of being free from any human disturbance.

Le Héron cendré niche généralement dans des arbres élevés, feuillus ou résineux. Moins souvent, il peut aussi nicher dans les roseaux, la végétation aquatique de bordure d'étang ou sur des arbustes comme les saules et les aulnes. Occasionnellement, son nid est



Héron cendré *Ardea cinerea*. © F. Gonod

trouvé sur les rebords de falaise, les îlots lacustres et marins mais également au sol parmi les bruyères, et plus exceptionnellement sur des bâtiments, des ponts, des plages de galets ou des terrains nus (Cramp, 1977 ; Géroutet, 1994). La sous-espèce *monicae*, localisée sur les îles du Banc d'Arguin en Mauritanie, n'utilise pas d'arbres et niche au sol (Naurois, 1959 ; Del Hoyo *et al.* 1992).

En France, l'espèce niche dans les arbres et localement affectionne les roselières et les îlots rocheux (Caupenne et Marion, 2015). La nidification sur des îlots marins au sol s'observe dans l'archipel de Molène en Bretagne (Cadiou et Le Gall, 2006). L'utilisation des roselières est fréquente dans les marais du littoral méditerranéen (Kayser *et al.* 1994) : en Camargue (Walmsley, 1975 ; Blondel et Isenmann, 1981) et sur divers sites du Languedoc-Roussillon ; plus rare en Champagne-Ardenne (Theveny, 1999 ; Miguet et Mionnet, 2016), en Saône-et-Loire (Révillon et Frolet 2012) et dans la Nièvre (Rolland et Bouzendorf, 2017), le Puy-de-Dôme (Leroy, 2000), la Creuse (Brugière, 1992), la plaine du Forez (Brugière, 1992 ; Cordonnier, 2003). La nidification sur un radeau à sternes a été constatée à Nogent-sur-Seine dans l'Aube (Thierry in Theveny, 1999). Des nidifications au niveau de l'eau sont signalées dans l'Allier sur un étang de création récente (COA, 1983).

En Île-de-France, où la population nicheuse est forte de 300 à 350 couples en 2021 (Le Maréchal, 2022), les colonies de Héron cendré sont arboricoles bien que des cas de constructions de nid, sans lendemain, sur des îlots non boisés ou dans des roselières aient été notés (Le Maréchal *et al.*, 2013). Par exemple, une nidification dans la roselière de l'étang Neuf de Saclay en Essonne est soupçonnée en 2002 du fait de l'observation de deux adultes faisant des allers-retours et se posant toujours au même endroit, mais elle n'a pu être certifiée (Le Maréchal, comm. pers.).

Le Maréchal *et al.* (2013) rapportent également le cas d'une nidification au niveau de l'eau au Tremblay-sur-Mauldre, dans les Yvelines, en 1999. L'objectif de cette note est de revenir sur ce cas dont j'ai été témoin et sur d'autres observés depuis dans le sud des Yvelines.

Dans la région de Rambouillet au sens large, le Héron cendré a longtemps été un nicheur très localisé avec seulement 3 colonies en 2000. Parmi elles, une seule était située dans les Yvelines, les autres étant localisées en marge du département : Angervilliers dans l'Essonne et Épernon dans l'Eure-et-Loir. Depuis, le nombre de colonies a progressé : 6 en 2007 et 9 en 2014 et 2021 (Letourneau, à paraître).

Description des différents cas yvelinois

C'est dans cette colonie du sud des Yvelines – située à cheval sur deux communes mitoyennes : le Tremblay-sur-Mauldre et Jouars-Pontchartrain – que les premières nidifications au niveau de l'eau ont été constatées. Philippe Lucas découvre dans une propriété privée une colonie avec 3 couples en 1997, 5 couples en 1998 et 5 ou 6 couples en 1999. Cette année-là, guidé par Philippe Lucas puis seul, j'effectue 3 visites du site entre le 8 et le 22 mai. Une partie de la colonie présente l'originalité d'avoir 3 nids au niveau de l'eau, posés sur des branches et des troncs couchés, et même un sur la base d'un nid de Foulque macroule *Fulica atra*, au milieu d'un petit étang (dimension 60 m x 200 m). Un seul des nids comporte 3 juvéniles, les 2 autres nids sont vides. Philippe Lucas note plus tard la mort des juvéniles par noyade due à leur chute du nid. L'année suivante, il n'y a



Héron cendré *Ardea cinerea*. © T. Riabik

plus de nid au niveau du sol mais 2 nids dans des aulnes bas à 2-3 m du sol. Par la suite, plus aucune nidification au niveau de l'eau n'est notée sur ce site.

En 2012, année de découverte de la nidification de l'espèce à l'étang de Saint-Hubert, 2 couples nicheurs sont localisés : l'un est installé dans un Pin noir dans l'enceinte de l'ancien château de Saint-Hubert, l'autre est installé en bordure d'une phragmitaie au niveau de l'eau en rive nord. Le 27 mai, 2 grands juvéniles sont observés dans le nid en roselière. C'est en 2014 que, de nouveau, un couple construit un nid en bordure de phragmitaie, mais cette fois-ci en rive sud de l'étang. Le succès de la nidification

n'a pas pu être confirmé. Cette année-là, 5 couples sont également installés dans les Pins noirs du château de Saint-Hubert.

Les autres cas sont découverts en 2015 au domaine national de Rambouillet (anciennes chasses présidentielles), site interdit au public. Suite à des informations du gestionnaire du domaine, Gérard Grolleau et Michel Borie constatent le 10 avril la nidification au niveau de l'eau sur l'étang de Brochet (dimension 80 m x 100 m) : 3 nids sont dans la jonçaie de l'étang et 1 nid avec 2 poussins sur un bouleau couché au-dessus de l'eau. Le 6 mai, je les accompagne et nous notons 1 nid avec 3 juvéniles au niveau de l'eau et le nid sur l'arbre couché avec 1 juvénile. Avec la pousse de la végétation, les autres nids sur l'eau ne sont plus visibles. Nous découvrons par ailleurs 3 nids dans des chênes à proximité de l'étang, dont 2 occupés. En 2021, lors de la prise de contact avec le gestionnaire pour un contrôle de la colonie dans le cadre du recensement national, il m'informe que les nids sur l'étang ne sont plus présents suite à l'entretien de la digue.

Discussion

Longtemps persécuté par l'homme (du milieu du XIX^e siècle à 1974), le Héron cendré a privilégié une stratégie de survie en choisissant les sites de nidification les plus inaccessibles ou les plus tranquilles. Il s'est longtemps réfugié dans les grands marais et les parcs privés. Et bien qu'il s'affranchisse progressivement de cette contrainte depuis sa protection, la sécurité vis-à-vis de l'homme reste un paramètre essentiel pour l'installation d'une

colonie. Elle peut être assurée soit par la hauteur des arbres en milieu terrestre et leur éloignement des activités humaines, soit par l'élément liquide dans le cas d'installation sur des îlots, dans des rose-lières ou des saulaies inondées (Sériot et Marion, 2004).

Les nids de l'étang de Saint-Hubert étaient localisés en bordure d'une phragmitaie proche de l'eau. Que ce soit en rive nord ou en rive sud, les nids étaient placés là où les largeurs de roselière étaient les plus conséquentes : environ 50 m au nord et 25 m au sud, les préservant de tout dérangement humain côté terrestre. Côté eau, la pêche en barque est autorisée sur cet étang, mais les embarcations n'ont pas le droit d'accès à moins de 30 m des roselières.

L'étang à Jouars-Pontchartrain est dans un parc privé. Celui de Rambouillet est dans un domaine national mais interdit au public. Les faibles dimensions des étangs ne permettraient pas une fréquentation humaine de leurs berges sans dérangement. Ici c'est le facteur tranquillité vis-à-vis de l'homme qui a joué en faveur de l'installation des nids au niveau de l'eau, sur des pièces d'eau de petites dimensions. La situation des nids en milieu d'étang les met à l'abri de la prédation terrestre. Pour les nids situés dans la jonçaille de l'étang du Brochet, nous nous trouvons plutôt dans une situation similaire à une roselière, bien que la hauteur de la végétation soit plus basse. Par contre, ils sont nettement moins à l'abri de la prédation que le nid en milieu d'étang sur le bouleau couché. L'installation de ces nids a pu être favorisée par la régulation des prédateurs terrestres opérée dans ce domaine pour favoriser le maintien et la reproduction des faisans.

La nidification du Héron cendré en roselière est connue en France. Elle est commune et même privilégiée par l'espèce en Camargue par rapport à la nidification dans les arbres, et elle a souvent lieu en association avec le Héron pourpre *Ardea purpurea* (Walmsley, 1975). Le cas signalé en 2012 à l'étang de Saint-Hubert semble être le seul cas de nidification certaine en roselière pour l'Île-de-France.

L'installation sur l'eau dans un site sans aucune roselière est beaucoup plus rare. Elle nécessite une tranquillité absolue du site, car les nids se trouvent complètement à découvert. Elle ne peut se produire que dans des lieux sans présence humaine, donc des sites privés ou interdits au public. Dans les cas yvelinois, la présence d'arbres couchés dans l'eau a probablement favorisé l'installation de ces nids. Le tronc mais également les branches ont pu servir de base pour l'installation des nids, comme on peut l'observer pour d'autres espèces, tels le Grèbe huppé *Podiceps cristatus* ou la Foulque macroule *Fulica atra*, qui peuvent profiter de branches dans l'eau pour asseoir la base de leurs nids.

L'installation au niveau de l'eau ou à faible hauteur au-dessus de l'eau n'est pas sans danger. En grandissant, les jeunes, de plus en plus à l'étroit dans leur nid, sont enclins à en sortir avant de savoir voler. Dans un nid arboricole, ils peuvent trouver refuge dans les branches alentour. Dans un nid sur l'eau, les solutions de dispersion sont limitées : les jeunes de l'étang à Jouars-Pontchartrain en ont fait la mauvaise expérience en se noyant. Les nids proches de l'eau sont également confrontés aux événements météorologiques. Citons à titre d'exemple le cas en 2001 à l'Étang Vieux de Saclay de 4 nids construits

à faible hauteur sur un îlot de saules et dont 3 furent noyés par une montée du niveau d'eau après un gros orage (Le Maréchal, 2015 et comm. pers.).

Remerciements

Merci à Philippe Lucas qui m'a fait découvrir la colonie de Jouars-Pontchartrain, à Michel Borie et Gérard Grolleau pour leur partage d'informations et nos observations communes sur la colonie de Rambouillet, à Pierre Rivière pour les autorisations d'accès au domaine national de Rambouillet en 2015 et les informations communiquées sur l'état de la colonie en 2021. Je remercie Pierre Le Maréchal, qui a relu une première édition de cette note et qui a partagé ses témoignages du Héron cendré nicheur aux étangs de Saclay.

Bibliographie

- BLONDEL J. et ISENMANN P. (1981). *Guide des oiseaux de Camargue*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 344 pages.
- BRUGIÈRE D. (1992). Les ardéidés arboricoles du bassin de l'Allier, du bassin de la Loire (amont Nevers) et du haut bassin du Cher. Extension au Massif central. Période 1978-1989. *Le Grand-Duc*, **40** : 5-17.
- CADIOU B. et LE GALL J.-Y. (2006). Implantation et nidification au sol du Héron cendré *Ardea cinerea* dans l'archipel de Molène. *Ornithos*, **13** : 268-270.



CAUPENNE M. et MARION L. (2015). Héron cendré, in ISSA N. et MULLER Y. (coord.). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. Delachaux et Niestlé, Paris, p. 326-329.

COA (1983). *Atlas des oiseaux nicheurs du département de l'Allier, 1972-1982*. Centre ornithologique Auvergne, Clermont Ferrand, 235 pages.

CORDONNIER P. (2003). Héron cendré, in *Les Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes*. Ouvrage collectif des ornithologues rhônalpins, CORA édition, Lyon, p. 46.

Héron cendré *Ardea cinerea*. © P. Da Silva

- CRAMP S. [Ed.] (1977). *Handbook of the Birds of Europe the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic, Vol. 1. Ostrich to Ducks*. Oxford University Press, Oxford-Londres-New York, 722 pages.
- DEL HOYO J., ELLIOTT A. et SARGATAL J. [Eds]. (1992). *Handbook of the Birds of the World, Vol. 1. Ostrich to Ducks*. Lynx Edicions, Barcelone, 696 pages.
- GÉROUDET P. (1994). *Grands échassiers, gallinacées, râles d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris, 429 pages.
- KAYSER Y., WALMSLEY J., PINEAU O. et HAFNER H. (1994). Évolution récente des effectifs de Hérons cendrés (*Ardea cinerea*) et de Hérons pourprés (*Ardea purpurea*) nicheurs sur le littoral méditerranéen français. *Nos Oiseaux*, **42** : 341-355.
- LE MARÉCHAL P. (2015). Avifaune des étangs de Saclay (Essonne). *Le Passer*, **48** (2) : 22-44.
- LE MARÉCHAL P. (2022). Évolution récente des populations d'ardéidés qui nichent en colonies et hivernent en Île-de-France. *Le Passer*, **55** : 57-67.
- LE MARÉCHAL P., LALOI D. et LESAFFRE G. (2013). *Les Oiseaux d'Île-de-France. Nidification, migration, hivernage*. Delachaux et Niestlé, Paris, 512 pages.
- LEROY T. (2000). Première nidification au sol d'un couple de Hérons cendrés (*Ardea cinerea*) en Auvergne. *Le Grand-Duc*, **57** : 24-25.
- LETOURNEAU C. (à paraître). Le Héron cendré *Ardea cinerea* nicheur dans le massif de Rambouillet (78). *Bulletin du CERF*, **38**.
- MIGUET P. et MIONNET A. (2016). Héron cendré, in *Les Oiseaux de Champagne-Ardenne. Nidification, migration, hivernage*. Ouvrage collectif des ornithologues champardennais, coordonné par la LPO Champagne-Ardenne. Delachaux et Niestlé, Paris, p. 128-129.
- NAUROIS R. de (1959). Premières recherches sur l'avifaune des îles du Banc d'Arguin (Mauritanie). *Alauda*, **27** : 241-308.
- RÉVILLON A. et FROLET J.-M. (2012). Héron cendré in FROLET J.-M. et MEZANI S. (coord.), *Les Oiseaux de Saône-et-Loire. Inventaire et synthèse des connaissances*. Société des sciences naturelles de Bourgogne, Saint-Brisson (hors-série de Revue scientifique de *Bourgogne nature*, 10 : 82-83).
- ROLLAND A. et BOUZENDORF F. (2017). Héron cendré, in EPOB (coord.) *Atlas des oiseaux nicheurs de Bourgogne*, Association Bourgogne-Nature, Saint-Brisson (hors-série de Revue scientifique de *Bourgogne nature* 15 : 100-103).
- SÉRIOT J. et MARION L. (2004). *Le Héron cendré*. Belin, Tour, 72 pages.
- THEVENY B. (1999). Nidification au sol d'un couple de Hérons cendrés *Ardea cinerea*. *L'Orfraie*, **37** : 47.
- WALMSLEY J.G. (1975). The development of a breeding population of grey herons (*Ardea cinerea*) in the Camargue. *La Terre et la Vie. Revue d'écologie appliquée*, **29** (1) 89-99.